



Fonction publique

Chiffres-clés 2018

FAITS ET
CHIFFRES

Direction générale
de l'Administration
et de la Fonction publique
Dgafp
Administration publique

Emploi dans la fonction publique

- **5,480 millions de personnes travaillent dans les trois versants de la fonction publique**, hors 189 000 bénéficiaires de contrats aidés, soit 19,9 % de l'emploi total (salié et non salarié) en France (métropole + DOM), au 31 décembre 2016.
- **FPE : 2,427 millions d'agents**, soit 44,3 % de l'emploi public : 79,9 % dans les ministères, et 20,1 % dans les EPA nationaux.
- **FPT : 1,886 million d'agents**, soit 34,4 % de l'emploi public : presque les 3/4 dans les régions, départements et communes, et 1/4 dans les EPA locaux.
- **FPH : 1,168 million d'agents**, soit 21,3 % de l'emploi public : 88,0 % dans les hôpitaux, 8,5 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées et 3,5 % dans les autres établissements médico-sociaux.
- Le taux d'administration (hors militaires et hors bénéficiaires de contrats aidés) dans les trois versants de la fonction publique est de **72 agents pour 1 000 habitants** (métropole + DOM) : 81 % en Île-de-France, 85 % dans les DOM et 70 % en province.
- **Statuts dans les trois versants de la fonction publique** : 3,848 millions de fonctionnaires, 966 600 contractuels, 305 400 militaires et 360 200 agents relevant des « autres catégories et statuts » (dont 143 000 enseignants des établissements privés sous contrat, 122 100 médecins, 50 400 assistants maternels et familiaux, 25 200 ouvriers d'État et 16 800 apprentis).
- Évolution des effectifs dans la fonction publique en 2016 : **+1,2 % dans la FPE, -0,2 % dans la FPT et +0,4 % dans la FPH**. Recours aux contrats aidés : -4,2 %.
- **Catégories hiérarchiques** : **FPE** : 56 % des agents sont en catégorie A (dont 4,4 % en A+), 24 % en catégorie B et 20 % en catégorie C. **FPT** : 10 % en A (dont 0,6 % en A+), 15 % en B et 76 % en C. **FPH** : 33 % en A (dont 0,5 % en A+), 19 % en B et 48 % en C.
- **983 200 enseignants** (dont 143 100 enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat).
- **FPE** : 56 % des agents relèvent des ministères de l'enseignement ; 12 % de l'Intérieur et de l'Outre-mer ; 11 % de la Défense ; 6 % des ministères économiques et financiers et 4 % des ministères sociaux.
- **Âge moyen** : trois versants de la fonction publique : 43,3 ans ; FPE : 42,5 ans ; FPH : 41,8 ans ; et FPT : 45,2 ans.
- **Part des 50 ans et plus** : trois versants de la fonction publique : 33,4 % ; FPE : 29,9 % ; FPT : 40,0 % ; FPH : 29,9 % ; Privé : 27,6 %.
- **Femmes : 62 % des effectifs de la fonction publique en 2016** (contre 46 % dans le secteur privé), FPE : 55 % (y compris militaires), FPT : 61 % et FPH : 78 %. Elles occupent **40 % des corps et emplois A+** (dont 35 % dans les corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction - ESD) : 39 % dans la FPE (dont 33 % dans les ESD), 55 % dans la FPT (dont 31 % dans les ESD) et 48 % dans la FPH (la totalité dans les ESD).
- **23 % des femmes fonctionnaires sont à temps partiel**, contre 6 % des hommes.
- **Niveaux de diplôme des agents** : 6 % des agents n'ont aucun diplôme (FPE : 1 %, FPT : 12 %, FPH : 4 %), 27 % ont un diplôme inférieur au baccalauréat (FPE : 11 %, FPT : 44 %, FPH : 34 %), 16 % un diplôme équivalent au bac (FPE : 15 %, FPT : 17 %, FPH : 13 %) et 52 % un diplôme du supérieur (FPE : 72 %, FPT : 27 %, FPH : 50 %).

Recrutements

- **Concours externes et assimilés, FPE en 2016 : 40 209 recrutements** (90,9 % par concours externes).
- Les lauréats des **concours externes et assimilés** dans la **fonction publique territoriale**, la **Ville de Paris** et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (**CASVP**) représentent 29 154 personnes en 2016.
- **Concours internes et assimilés : 19 806 personnes** en 2016 dans la FPE, et **21 617** dans la FPT
- **La part des femmes** dans l'ensemble des recrutements externes est de **62,2 %**.
- **Niveau des personnes recrutées dans la FPE** : 67,9 % des recrutements concernent les postes de **catégorie A**, pour lesquels le niveau d'étude requis est le doctorat ou le master 2 (**bac+5**) dans 88,8 % des cas. 26,0 % des lauréats aux postes de **catégorie B** ont **bac+4** et plus (niveau requis : bac à bac+3) ; 43,3 % en **C** ont **bac et plus** (niveau requis : BEPC) (chiffres non exhaustifs : niveau d'étude inconnu pour 10,1 % des lauréats en B et 18,9 % en C).

Mobilités et parcours professionnels

- En définissant la mobilité comme le fait de changer d'employeur, de zone d'emploi ou de statut (ou situation d'emploi), parmi les agents employés dans la fonction publique en 2015 et 2016, **10,0 % sont mobiles en 2016**. 5,7 % ont changé d'employeur public (dont 0,7 % de versant) ; 4,4 % de zone d'emploi ; 3,0 % de statut ou de situation d'emploi ; 0,9 % des fonctionnaires civils ont changé de catégorie hiérarchique en 2014.
- Fin 2016, parmi les fonctionnaires de l'État, 8,1 % n'exercent pas leur activité dans leur administration d'origine (position statutaire).

Formation

- **Nombre moyen de jours de formation par agent** : dans les ministères, hors enseignement, 8,8 jours en 2016, dont 3,5 jours de formation professionnelle ; 3,8 jours de formation professionnelle en catégorie A ; 4,1 en B et 2,6 en C. Dans la FPT, en 2015, 2,5 jours : 3,6 en A, 3,4 en B et 2,3 en C. Dans la FPH, en 2016 : plus de 1 050 000 départs en formation financés dans le cadre des plans de formation.
- **Dépenses de formation** des ministères, hors enseignement, en 2016 : 1,9 milliard d'euros, soit 8,2 % de la masse salariale.

Rémunérations

- **Salaire net mensuel moyen en 2016 : 2 232 euros dans la fonction publique**, avec dans la FPE 2 505 euros, 1 902 euros dans la FPT et 2 258 euros dans la FPH.
- Évolution en 2016 du salaire net moyen en euros constants : +0,3 % dans la fonction publique, avec +0,2 % dans la FPE, +0,4 % dans la FPT et +0,4 % dans la FPH.
- Évolution en 2016 de la rémunération moyenne nette des personnes en place (RMPP) en euros constants : +1,5 % dans la fonction publique, avec +1,7 % dans la FPE, +1,1 % dans la FPT et +1,5 % dans la FPH.
- Dispersion des évolutions de traitement indiciaire brut dans la FPE (2012- 2016) : 5,8 % des agents ont connu une évolution de traitement (en euros courants) inférieure à l'inflation (1,38 % hors tabac sur la période) ; la moitié, supérieure à 7,6 %. 10 % des agents supérieure à 15,1 %.
- Évolution en moyenne annuelle de la grille indiciaire (ITB-GI) +0,52 % en 2016.
- Point fonction publique : +0,6 % au premier juillet 2016, soit +0,3 % en moyenne annuelle.

Retraites

- **46 104 nouvelles pensions de retraite ont été attribuées en 2017** à des titulaires de la FPE, 11 491 à des militaires, 2 665 à des ouvriers d'État, 40 796 à des titulaires de la FPT et 25 470 à des titulaires de la FPH (hors praticiens hospitaliers).
- L'âge moyen des nouveaux pensionnés de la FPE (hors la poste et France Télécom) est de **61,5 ans en 2017**.
- Au 31 décembre 2017, les **2,9 millions de pensionnés** des trois versants de la fonction publique ont touché une **pension moyenne de 1 786 euros par mois**.

Dépenses de personnel

- **Budget de l'État en 2017 : 326,4 milliards d'euros**.
- Dépenses de personnel de l'État en 2017 : **39,0 % du total des dépenses du budget de l'État** (nettes des remboursements et dégrèvements d'impôts), soit **127,2 milliards d'euros** (5,4 % du PIB), dont 72,6 milliards d'euros de rémunérations d'activité et 53,9 milliards d'euros de cotisations et contributions sociales. **Pensions civiles, militaires et ouvriers d'État en 2017 : 55,8 milliards d'euros** (dépenses annexes du titre 2).
- **Action sociale ministérielle en 2018 : 517,2 millions d'euros** : dont restauration : 114,5 ; logement : 57,8 ; famille, vacances : 147,8 ; mutuelles, associations : 92,8 ; prévention et secours : 54,9 (LFI 2018). **Action sociale interministérielle : 119,4 millions d'euros** (crédits de paiement, LFI, 2018). **Action sociale gérée par le CGOS : 389,9 millions d'euros en 2017**.

Relations professionnelles

- Taux de participation pour **les élections aux comités techniques ministériels (CTM) et certains comités techniques** : 52,3 % dans la fonction publique de l'État, 54,9 % dans la fonction publique territoriale et 50,2 % dans la fonction publique hospitalière, soit 52,8 % pour l'ensemble des trois versants. La CGT arrive en tête avec 23,1 % des suffrages, la CFDT et FO suivent (respectivement 19,3 % et 18,6 %) et devancent l'Unsa (10,4 %) et la FSU (7,9 %). Viennent ensuite Solidaires (6,8 %), la CFTC (3,3 %), la CGC (2,9 %), la FA-FP (2,9 %) et la FGAF (1,6 %), les 3,2 % de suffrages restants correspondant à diverses organisations syndicales.
- Taux de participation pour **les élections aux comités techniques de proximité : 53 %**. Pour l'ensemble des trois versants de la fonction publique, la CGT arrive en tête dans treize régions notamment l'Île-de-France et la CFDT dans huit régions.
- Taux de participation pour les élections aux commissions administratives paritaires (CAP) **dans la FPE 59,2 %**. Le nombre de CAP est passé de 396 à 349. FO et FSU arrivent en première position avec respectivement 18,8 % et 18,3 % des suffrages, l'UNSA et la CGT suivent (respectivement 14,8 % et 12,7 % des suffrages) et devancent la CFDT (12 %) et Solidaires (9,2 %). Suit la CGC avec 6 % des suffrages parmi les principaux syndicats représentés.
- Taux de participation global pour les élections aux CAP **dans la fonction publique territoriale : 54 %**. La CGT arrive en tête avec 28,8 % devant la CFDT et FO (20,8 % et 18,5 %). Pour les catégories hiérarchiques A et B, la CFDT devance la CGT (28,8 % et 26,6 % contre 14,7 % et 23,5 %) alors que pour la catégorie hiérarchique C, la CGT devance FO (31,9 % contre 19,8 %).

Temps et conditions de travail

- **36,7 % des agents des trois versants de la fonction publique travaillent le dimanche** (même occasionnellement) et 16,8 % la nuit (de minuit à 5 heures, même occasionnellement).
- **26,9 % des agents sont exposés à au moins trois contraintes de rythme** (FPE : 20,7 %, FPT : 25,4 %, FPH : 42,5 % et 37,4 % dans le secteur privé).